



Lycée JEAN-MONNET

Lycée JEAN-MONNET
66, Bd de Châtenay - 16100 Cognac
Tél : 05.45.36.83.10
Fax : 05.45.36.83.29
E-mail : ce.0160020k@ac-poitiers.fr

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION
N° MAPA 01/2015
SEJOUR AUX ETATS-UNIS (USA) TYPE ECHANGE

ARTICLE 1- OBJET DU MARCHE-DISPOSITIONS GENERALES

La consultation porte sur l'organisation d'un échange scolaire avec Charlottesville (Virginie) du 08 au 19 octobre 2016 pour des élèves de classes de première.

Il concerne 15 élèves et 2 accompagnateurs.

Les prestations font l'objet d'un lot unique et sont désignées ci-dessous :

- Prestations de transport par avion et transferts divers ;
- Fourniture de billets d'entrée à certaines activités et cartes de transport ;
- Hébergement en auberge de jeunesse exclusivement le dernier jour.
-

ARTICLE 2-PROCEDURE

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics en vigueur.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le présent marché est régi par :

- la loi n°92/645 du 13 juillet 1992, modifiée, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours
- le décret n°94/490 du 15 juin 1994, modifié, pris en application de l'article 31 de la loi du 13/07/1992 susmentionnée
- le code des marchés publics en vigueur

Les présents documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité décroissant :

- le présent cahier des clauses particulières valant acte d'engagement. Il est établi un seul exemplaire original, conservé dans le lycée et qui fait foi en cas de litiges.

- Le mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat.
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG/FCS)

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu à la date de sa notification. La période d'exécution ira de la date de sa notification à la date de retour des élèves dans l'établissement.

ARTICLE 5 : CONTENU DES PRESTATIONS

Les candidats devront proposer une offre rédigée en langue française.

Chaque candidat devra proposer une offre complète détaillée en décrivant les conditions décrites ci-après :

Du 08 au 19 octobre 2016, 15 élèves et 2 accompagnateurs se rendent aux Etats-Unis pour un échange avec le lycée Français de Charlottesville (Virginie). Toutes les formalités administratives d'entrée sur le territoire américain sont assurées par les familles.

PROGRAMME :

08/10/2016 : Trajet France / Etats-Unis

- Vol Bordeaux-Washington DC, bagages compris (20 kg) avec assurance rapatriement, annulation, changement de nom, perte de bagages (formule groupe et individuelle). A ce titre, l'offre du candidat doit comprendre une proposition d'assurance annulation, pour cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité de participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.

OPTIONS :

- Trajet Lycée Jean Monnet de Cognac/Bordeaux aéroport en bus
- Transfert Washington DC/Charlottesville (Virginie) – Lycée St Anne's Bedford – Greenway Rise Campus – 2132 Ivy Road Charlottesville

11/10/2016 : Journée à Monticello

- Matin : Trajet aller en bus : Lycée St Anne's / Monticello
- Pass' visite de Jefferson house comprenant Jefferson house, film « Thomas Jefferson world – Mulberry row / Slavery Tour
- Fin d'après-midi : Trajet retour en bus : Monticello au lycée St Anne's Charlottesville

12/10/2016 : Après-midi au Shenandoah National Park

- Fin de matinée : Trajet aller en bus : Lycée St Anne's / Shenandoah National Park
- Entrée du parc avec véhicule
- Fin d'après-midi : Trajet retour en bus : Shenandoah National Park / Lycée St Anne's Charlottesville

13/10/2016 : Journée à Williamsburg

- Matin : Trajet aller en bus : lycée St Anne's / Williamsburg
- Visite du Colonial Williamsburg
- Visite de Jamestown settlement (living history sampler tour : 1h)

- Visite de Yorktown (Revolution and the new nation Tour :2h)
- Fin d'après-midi : Trajet retour : Williamsburg/ lycée St Anne's

18/10/2016 : Washington

- Matin : Trajet Charlottesville / Washington
- Hébergement (nuit + petit déjeuner) en auberge de jeunesse « Hostelling International Washington DC » 11th street
- Tickets de transport en commun (bus ou métro à la journée)
- Réservations visites après-midi : Washington monument ; Lincoln mémorial, Vietnam veterans memorial ; Capitol ; Museum of American History
- Arlington Cemetery
- Dîner dans un restaurant près de l'auberge de jeunesse type pizzeria ou fast-food

19/10/2015 : Maison Blanche et retour en France

- Tickets de transport en commun A/R (bus ou métro) Auberge de jeunesse / Maison Blanche
- Matin : Visite de la Maison Blanche
- Transport auberge de jeunesse / Aéroport Washington DC
- Vol Washington DC / Bordeaux - bagages compris (20 kg) avec assurance rapatriement, annulation, perte de bagages (formule groupe et individuelle) + repas.

OPTION : Trajet Lycée Jean Monnet de Cognac/Bordeaux aéroport en bus

Le candidat devra décrire les conditions de confort du transport A/R, le temps de trajet, l'itinéraire choisi et les conditions de restauration pendant le transport.

ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE

Le candidat sera retenu compte tenu de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

- qualité des services : 40%
- prix : 60%

ARTICLE 7 : PRIX

L'unité monétaire est l'euro.

Les prix seront forfaitaires. Ils seront détaillés par type de prestations.

Le prix de l'offre indiqué est un prix TTC ferme et définitif comprenant l'ensemble des prestations avec options. Le prix total indiqué dans le devis ou l'acte d'engagement ne pourra faire l'objet d'aucune modification, pour quelque raison que ce soit.

La proposition du candidat ne devra indiquer aucune mention de gratuité ou de disposition particulière en faveur des accompagnateurs. La remise de liquidités aux accompagnateurs, ou aux élèves, pour menues dépenses ou autre usage est totalement interdite.

Il est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que les frais afférents aux assurances, assistance rapatriement et bagages (enregistrement, transport et assurance), annulation.

Une fois ce cahier des clauses paraphé et signé par le candidat, il s'engage à fournir la prestation proposée au même prix que annoncé dans l'offre.

ARTICLE 8 : REVISION DU PRIX

En cas de variation exceptionnelle des prix du marché, en particulier de hausse brutale des cours tels que les prix des produits pétroliers induisant une augmentation du coût des transports, la renégociation du prix entre la date de dépôt des offres et la date de début d'exécution de la prestation se fera sur la demande de la société. Au vu des justifications fournies par la société, le lycée accepte ou refuse, de manière discrétionnaire et sans préjudice pour la suite du contrat, la variation proposée par la société.

ARTICLE 9 : DEPOT DES OFFRES

Les offres devront parvenir au Lycée Jean Monnet, service intendance, avant le 27 novembre 2015, 13 heures, délai de rigueur. Les offres peuvent parvenir :

- par voie postale : Lycée Jean Monnet – 66 Bd de Chatenay – 16100 COGNAC
- par messagerie électronique à l'adresse du lycée (ce.0160020k@ac-poitiers.fr) en précisant dans l'objet : OFFRE MARCHE N°1/2015 tout en respectant le délai d'envoi précédemment mentionné.

ARTICLE 10 : MODALITES ET DELAIS DE REGLEMENT

Le titulaire du marché est dispensé de cautionnement.

La société peut percevoir une avance forfaitaire correspondant à 30% à la signature du contrat, 40% 10 semaines avant le départ et 30% après service fait (BO n°32 du 18/09/1997)

La société peut renoncer par écrit à cette disposition.

L'avance forfaitaire n'est ni ajustable ni actualisable.

Dès que la prestation commandée est réalisée par la société, la société remet **une facture au Lycée Jean Monnet** comportant :

- La désignation de la personne publique contractante
- Les nom et adresse du fournisseur
- le numéro de SIRET ou SIREN
- le numéro de compte bancaire ou postal (IBAN)
- la dénomination précise de la prestation
- le montant de la TVA
- le montant de l'acompte perçu

Le Lycée Jean Monnet procédera au mandatement des sommes dues au titulaire dans les 30 jours suivant la date de réception du ou des factures. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires sont versés au titulaire ; le taux de ces intérêts moratoires est égal au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoire ont commencé à courir, augmenté de deux points.

ARTICLE 11 : RESILIATION

La résiliation du marché se fera dans les conditions prévues à l'article 24 et suivants du CCAG/FCS. L'autorité compétente évalue le préjudice éventuellement subi par la société et fixe s'il y a lieu, l'indemnité à lui attribuer.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS DIVERSES

Le candidat s'engage à communiquer dans son offre à l'EPLÉ toutes les information légales et réglementaires le concernant y compris les éventuelles mentions au bulletin n° 2 du casier judiciaire et les éventuelles circonstances judiciaires vécues par la société (redressement judiciaire, liquidation judiciaire) tant lors du dépôt de l'offre que sur la durée jusqu'à la fin du séjour.

Aucun frais financier, direct ou indirect, ne pourra être réclamé par le candidat à l'occasion de l'élaboration de son dossier en réponse à ce marché. Aucune pénalité ne pourra être réclamée en cas de rejet de candidature ou de marché non attribué.

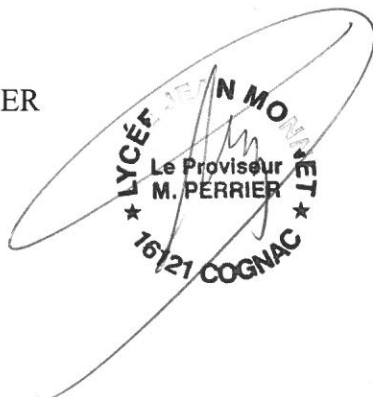
ARTICLE 13: LITIGES

En cas de litiges, est seul compétent le Tribunal administratif de Poitiers dans le ressort duquel est situé le Lycée Jean Monnet.

A Cognac, le 13 octobre 2015

L'ordonnateur

Marc PERRIER



DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP°)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales

Je soussigné, Madame, Monsieur,
agissant pour le compte de la société,
certifie sur l'honneur satisfaire aux critères sus énoncés.

A.....

Le

Signature :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

N° de télécopie :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- N° d'identité d'entreprise (SIREN/SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce :
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus

Prix :

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coupe de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14/04/1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement :

IBAN :

BIC :

(Joindre un RIB/IBAN)

A	le
	Le candidat, Nom :
	Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé » + cachet de la société